

## **Report de la résolution n°8 relative au transfert vers Alternext**

L'Assemblée Générale Mixte s'est régulièrement tenue le 30 septembre 2010, au siège du groupe, à Courbevoie, sous la présidence de Monsieur Georges HOROKS, Président-Directeur Général d'OVERLAP Groupe.

Toutes les résolutions soumises aux actionnaires ont été approuvées, à l'exception de la résolution n° 8, concernant le projet de transfert de cotation de ses titres du Compartiment C de NYSE Euronext, vers le marché de négociation Alternext.

Cette possibilité de transfert avait été annoncée par un communiqué en date du 20 septembre 2010. Par cette opération, la direction générale d'OVERLAP Groupe pensait trouver un meilleur équilibre entre les contraintes réglementaires acceptables pour des sociétés de taille moyenne et la nécessité de transparence dont les investisseurs ont besoin.

Des travaux parlementaires récents ont conduit le Conseil d'Administration, réuni le matin même, à demander à l'Assemblée Générale Mixte de reporter ce projet et de rejeter cette résolution. En effet, le texte initial du projet de loi de régulation bancaire et financière, prévoyait notamment, sur le marché Alternext, l'alignement du régime des rachats d'actions sur celui du marché dit « réglementé ». Toutefois, un amendement a été adopté en commission visant à ne pas permettre aux sociétés cotées sur Alternext de détenir leurs propres actions, pour d'autres motifs que le contrat de liquidité.

Il est important de préciser qu'OVERLAP Groupe est détenteur (à la date de réunion de cette Assemblée Générale) de 4,6% de ses propres actions, a émis des BSAAR qui pourront être exercés en échange d'actions existantes, et souhaite rester libre d'utiliser ces titres dans les conditions prévues lors de leur acquisition lesquelles ne se réduisent pas au seul contrat de liquidité.

Le Conseil d'Administration a donc adopté une décision, demandant au Président d'expliquer aux actionnaires réunis en Assemblée Générale que, sans avoir changé d'avis quant à l'idée même de ce transfert, il pensait plus pertinent d'attendre la fin des travaux parlementaires et des délibérations sur ce texte. C'est ainsi que le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale de voter le rejet de la résolution n°8 de transfert sur Alternext.

### **PROCHAINS RENDEZ-VOUS**

Chiffre d'affaires 2<sup>nd</sup> trimestre 2010/2011 : lundi 15 novembre 2010

Résultats semestriels : mardi 7 décembre 2010

---

### **A propos d'OVERLAP Groupe**

OVERLAP Groupe est le n° 1 français de l'intégration et de la gestion d'infrastructures informatiques haut de gamme. Le groupe accompagne la transformation des infrastructures de ses clients avec ses offres de services qui vont de la virtualisation à l'infogérance, en passant par le support et le financement tout en continuant à être un partenaire majeur des plus grands industriels du secteur (IBM, HP, ORACLE/SUN, CISCO, MICROSOFT, VMWARE, CITRIX, SYMANTEC, etc.). La recherche d'innovation au service de ses clients reste un axe stratégique du groupe. Ainsi, le cloud computing est au cœur de ses développements actuels.

---

### **VOS CONTACTS**

OVERLAP Groupe  
Georges Horoks, PDG  
Tél. : + 33 (0)1 47 68 68 88

Hélène Roch  
Tél. : +33 (0)1 42 26 30 73  
[h.roch@investor-relations.fr](mailto:h.roch@investor-relations.fr)

### **CODES**

ISIN : FR0010759530

Mnémo : OVG

Cotée sur Euronext Paris compartiment C de NYSE Euronext Labellisé OSEO, OVERLAP Groupe est accessible aux FCPI